

CHSCT du 10 décembre 2020

Déclaration liminaire

La coordination StopLoiSécuritéGlobale a fédéré des syndicats de journalistes, collectifs, associations de journalistes et de réalisateurs.trices, confédérations syndicales, associations, organisations de défense de droits humains, comités de familles de victimes de violences policières, collectifs de quartiers populaires, d'exilés, de Gilets jaunes. Une union inédite et très large. C'est le peuple de la liberté qui a marché dans toute la France pour dire au gouvernement, qu'il refuse la surveillance généralisée et les drones, qu'il veut pouvoir filmer et diffuser les interventions des forces de l'ordre, en fait, qu'il demande le retrait pur et simple sa loi « sécurité globale »

La liberté de la presse, la liberté d'informer et d'être informé, la liberté d'expression, la liberté de manifester ne se bradent pas pour une improbable sécurité. Ce mouvement n'en est qu'à ses balbutiements. La liesse populaire et la foule scandant des slogans heureux et pleins d'espoirs nous imposent de poursuivre ce combat dans les prochains jours pour l'État de droit, pour la démocratie, pour la République.

Loin de ces sujets, malgré la pandémie de Covid dont les conséquences sociales vont être dramatiques, le gouvernement poursuit imperturbablement et au pas de charge sa liquidation de la Fonction publique.

Aux Finances publiques, hier, a été convoqué comme chaque année le Comité technique de réseau (CTR) budget emplois. Comme chaque année, il a apporté son lot de suppressions d'emplois. Depuis sa création, la DGFIP a en effet perdu plus de 30 000 emplois et absorbé en moyenne chaque année entre 96 et 83% de l'ensemble des suppressions d'emplois de la Fonction publique d'État pour un peu plus de 6% des effectifs à l'origine et un peu moins de 5% aujourd'hui. Dans le cadre du PLF 2021, ce sont encore 1 800 emplois qui vont disparaître faisant ainsi franchir à la DGFIP la barre symbolique de moins de 100 000 ETP (équivalent temps plein). Dans les faits, l'administration ne réforme que pour adapter l'exercice des missions à des moyens en constante diminution, très loin du souci affiché d'une meilleure qualité de service. La DGFIP ne se donne même plus la peine de justifier les suppressions d'emplois par des gains de productivité avérés. Cet exercice est d'ailleurs impossible, les gains de productivité réels ou supposés résultants des réorganisations n'étant jamais suffisants pour pallier les effets des suppressions d'emplois. Pire, les incessantes restructurations et réformes perturbent le fonctionnement des services, contraignent à une adaptation permanente et conduisent à une déperdition d'énergie phénoménale.

Cette situation a conduit la DGFIP à adapter le réseau au niveau des moyens accordés ce qui s'est traduit par un regroupement forcené de services n'atteignant plus une taille critique que la DGFIP n'a jamais pu ou voulu définir (Adaptation des structures et du réseau). Cet exercice a rapidement trouvé ses limites, chaque lame de suppressions d'emplois venant détruire ce qui avait été mis en place pour y faire face les années précédentes.

La pandémie de Covid n'a d'ailleurs pas arrêté la DRFiP dans son train de restructuration et nous tenons à dénoncer au sein de cette instance la gestion pitoyable de l'humain dans cette direction. Lors des visites de la CGT dans les services restructurés les 7 et 8 décembre, nous avons constaté que les agents n'avaient toujours pas été informés de leur affectation au 1^{er} janvier prochain. Le directeur régional a fait son tour du département en promettant le meilleur à tous ces collègues. Les fiches du CTL ad'hoc mentionnent pourtant que « le sujet de l'affectation des agents concernés sera étudié au cas par cas, avec bienveillance, en tenant compte au maximum du souhait des agents. ». Auront-ils leur affectation sous le sapin à Noël ??? Cela est inadmissible !

Bien évidemment, le phénomène est sinistrement le même à la douane, où les amendements déposés au sénat sur l'initiative de l'intersyndicale douanière n'ont pu empêcher le ministre Dussopt de faire valider ses mensonges honteux par sa majorité godillot et d'adopter l'article 44 quinquies de la loi de finances 2021, glas funèbre de la fiscalité douanière. Au-delà, c'est bien de l'existence de l'administration douanière centrale dont il est question, quand les suppressions de structures, les abandons de missions successifs

serrent le nœud coulant sur le service public douanier.

Les douaniers de terrain n'oublieront jamais que leur direction générale les a abandonnés en rase campagne. Nous savons qui sont nos collègues, et qui ne peuvent plus prétendre l'être et ceux-là même dont la bouche dégoûline de déontologie, de sens du service public et du sacrifice, de rigueur budgétaire et d'efficacité informatique se sont surtout distingués en s'arrogeant les primes covid, en se tricotant un très confortable statut d'administrateur et en remettant au goût du jour la seigneurie comme mode de mutation ou de promotion.

De quels matériaux sont donc faits nos managers pour accumuler ainsi les erreurs les plus simples et s'attirer les foudres des agents ? La tension est telle en Midi-Pyrénées, M. le président que fleurissent comme des agents grévistes à un printemps douanier les fiches de signalement, toutes plus alarmantes les unes que les autres, sur l'état des troupes, que ce soit en surveillance ou en opérations commerciales.

Non la Covid n'est pas la seule responsable du mal-être des agents, oui la menace du désarmement ne peut être brandie qu'avec extrême circonspection, tant elle est dégradante pour des agents déjà en difficulté. Oui, il nous est pénible de constater qu'un Paris spécial (qui n'est pas en cause du tout individuellement, bien sûr) est venu renforcer l'encadrement d'une brigade où 4 agents de son grade pouvaient temporairement prendre la fonction sur place, pour peu qu'on leur eût demandé !

Quand on veut on peut, M. le directeur, nous l'avons prouvé ensemble, avec un cas récent évoqué dans cette instance, qui a pu trouver une issue que nous espérons favorable. Le retour d'expérience présenté le mois dernier prouve aussi que, quand on fait cas soit de la parole et de l'intelligence des agents, soit du dialogue qui a disparu depuis fort longtemps dans nos instances faux-nez, on ne peut que se féliciter de sentir la charrue tirer droit derrière tous les bœufs.

La direction générale vante un recentrage des missions autour du cœur de métier, mais nous voyons bien, M. le Directeur, que pour la surveillance, les instructions politiques, les modes de recrutement, les missions qui glissent sur une pente de plus en plus savonneuse vers le contrôle des personnes, la politique des bâtons, viennent modifier l'ADN du contrôle douanier de la marchandise et mettre en péril le collectif de travail des brigades.

Nous voyons bien qu'en transférant la mission fiscale, en organisant l'auto-contrôle de la filière pétrolière, l'État se prive d'une arme contre la fraude reconnue pourtant par le rapport Gardette et le rapport de la cour des Comptes de septembre 2020.

Faut-il que la situation financière de l'État soit au beau fixe pour mettre en danger ainsi des recettes fiscales si importantes... Qu'importe ! Modernisons ! Centralisons ! Simplifions (il faut le dire vite...) ! Dieu reconnaîtra les siens !

Pour en revenir au CHSCT en tant que tel, nous souhaitons attirer, au-delà des restructurations en tous genres que nous continuons à condamner, l'attention des responsables d'administrations sur deux passages du guide des risques psychosociaux de la DGFIP

Le manque d'autonomie

- l'autonomie procédurale: la liberté pour décider comment faire son travail, ou la possibilité d'interrompre momentanément son travail ;
- l'utilisation et le développement des compétences : quand le travail ne permet pas d'employer pleinement ses compétences professionnelles, ou de les développer, ou d'apprendre des choses nouvelles, quand le travail consiste seulement à répéter les mêmes gestes ou opérations,
- la participation, la représentation (quand les agents ne sont pas consultés lors de la mise en place des changements organisationnels ou technologiques).

La souffrance éthique

- les conflits de valeur, quand il faut faire dans son travail des choses que l'on désapprouve,
- la «qualité empêchée», quand on ne dispose pas des moyens de faire un travail de qualité (avec la perte des repères communs définissant un travail bien fait).

L'insécurité de la situation de travail

- travailler dans un sentiment d'insécurité de l'emploi et du salaire,
- obligation probable de devoir bientôt changer de qualification, de métier ou de localisation (mobilités forcées),
- sentiment que l'on ne sera pas capable de faire le même travail jusqu'à la retraite («soutenabilité» du travail), sentiment lié à l'allongement de la durée du travail.

Ces trois chapitres décrivent de manière assez précise des situations que l'ensemble des fonctionnaires des Finances (et beaucoup de salariés du pays tout entier) connaissent au quotidien.

Alors que l'arrivée en masse des contractuels dans les années à venir, le management de type privé qui se met en place, la rémunération au mérite (RIFSEEP) nous exposent à connaître les même déboires que France Télécom et la Poste dans les années 1990/2000, nous alertons solennellement le CHSCT et les directeurs d'administrations de son ressort sur les RPS qui ne manqueront pas d'impacter nos collègues au fil des restructurations, de l'industrialisation du travail, des suppressions d'emplois.

Et le guide de conclure le chapitre en exposant que « **les RPS agissent sur la santé des personnels de façon directe, par l'augmentation de la fréquence de certaines maladies, ou bien de façon indirecte, par l'induction de certains comportements dits à risque.à un premier niveau, ils se traduisent par des souffrances diffuses (douleurs, palpitations, mal être...).** à un deuxième niveau, ils induisent des **maladies graves, chroniques, dont les conséquences peuvent être lourdes.** Ils ont des effets importants dans les domaines cardiovasculaire, musculo-squelettique et mental, qui sont trois domaines majeurs en santé publique, tant en termes de maladie, de mortalité, que de coût pour la société. » (...) **Les problèmes de santé mentale décrits sont l'anxiété, la dépression, ainsi que le suicide qui lui est lié.** En cas de violence, un état de stress post-traumatique peut être observé avec des manifestations psychiques et comportementales (obsession de la scène, culpabilité, abandon...).

Tous cela n'est pour autant pas inéluctable. Le choix de société qui nous est imposé « manu militari » peut encore être combattu. Il en va de la décision des agents, des élus et de la population. Nous mettrons tout ce qui est en notre pouvoir pour proposer et convaincre que d'autres choix sont possibles.